

# **Code de pratique**

## **Fédération Internationale pour le Commerce Alternatif**

La Fédération Internationale pour le Commerce Alternatif (IFAT) a pour objectif d'améliorer le mode de vie des populations défavorisées dans les pays en voie de développement en reliant et en renforçant les organisations qui offrent des alternatives équitables face aux structures et pratiques commerciales déloyales. Les membres de l'IFAT se regroupent dans la solidarité et la coopération mutuelle pour créer une manière alternative et équitable de faire du commerce. IFAT est une fédération qui promeut le commerce équitable et constitue un lieu d'échange d'informations dans le but d'aider les membres à augmenter le profit des producteurs.

### **1. Engagement au Commerce Equitable**

Commercer avec les pays en voie de développement en tenant compte de l'environnement économique, social et écologique des producteurs marginaux. Adopter des termes d'échange équitables; des prix et des salaires justes. Les structures, pratiques ou attitudes non-équitables seront identifiées et écartées. Coopérer sans compétition. Promouvoir un commerce équitable et une justice sociale dans l'intérêt du producteur et non plus pour maximiser les profits aux dépens des producteurs.

### **2. Transparence**

Partager régulièrement les informations financières sur les politiques de management, les pratiques de gestion, le sourcing produits, la production, le marketing et les différents projets de développement. Ceci a pour objectif de permettre aux membres et au grand public d'estimer l'impact social et économique de l'IFAT et de chacune des organisations membres. Cette transparence se limite à la confidentialité des informations critiques qui sont conservées.

### **3. Aspects Ethiques**

Refléter par leur activité au sein des structures d'un engagement d'équité, d'une rémunération juste pour les salariés, de l'amélioration des conditions de travail et de pouvoir rendre des comptes publiquement en toute transparence. Atteindre une plus grande efficacité à moindre coût tout en impliquant, selon la structure, les employés à la prise de décision et au management. Rémunérer les salariés décemment et leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires tels que les soins médicaux, l'éducation et la possibilité d'épargner.

### **4. Conditions de travail**

Assurer un environnement de travail sain et stable qui répondent aux réglementations locales. Permettre à chaque individu d'atteindre des objectifs de croissance et de se réaliser pleinement. S'assurer que le travail est effectué dans des conditions humaines, avec le support de technologies et de matériaux adéquats, tout en conservant les critères de qualité et de savoir-faire.

## **5. Opportunités d'emploi égales**

Vaincre la discrimination et assurer l'égalité dans les opportunités d'emploi, tant pour les hommes que pour les femmes exploitées, souffrant de la pauvreté, du racisme, de différence culturelle et de genre.

## **6. Respect de la personne**

Promouvoir le développement favorisant l'amélioration de la qualité de vie. Promouvoir le développement à la fois durable et responsable pour les humains ainsi que pour la planète. Combattre toute forme d'exploitation du travail des enfants ou de travail forcé. Les activités commerciales ne devront pas empiéter sur les revendications territoriales des indigènes ni détruire des ressources qui leur sont vitales.

## **7. Respect de l'environnement**

Encourager le commerce des produits respectant l'environnement. Gérer l'utilisation des ressources renouvelable et protéger l'environnement.

## **8. Respect de l'Identité Culturelle des producteurs**

Encourager la production et le développement des produits fondé sur le respect des traditions culturelles des producteurs et l'utilisation de ressources naturelles. Promouvoir les connaissances artistiques, l'utilisation de technologies et les schémas d'organisation des producteurs afin de conserver et développer leur identité culturelle.

## ***1. Education et Sensibilisation***

Promouvoir le commerce équitable en encourageant les personnes à transformer leurs habitudes d'investissement, de production, de distribution et de consommation. Tendre vers des habitudes sociales plus justes et vers le respect de l'environnement. Soutenir les campagnes nationales et internationales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie des pauvres dans les pays en voie de développement. Encourager les connaissances des cultures et des valeurs traditionnelles du Sud dans le but de promouvoir une compréhension et un respect entre les personnes de cultures différentes.

## ***Relations de travail***

Les organisations du commerce équitable établiront des relations de solidarité de confiance et de respect mutuel. Elles ne causeront pas de préjudice ou de mal à l'image et à la réputation de leurs collègues. Ces relations seront basées sur des échanges justes et bénéfiques à chacun, et devront au-delà des relations commerciales elles-mêmes. Les membres et les sympathisants de l'IFAT acceptent de traiter leurs différends par le dialogue.

## **9. Relations entre les organisations de commerce équitable**

Les organisations de commerce équitable fournissent aux consommateurs des produits équitables de haute qualité. Elles les sensibilisent et les informent. Elles reconnaissent qu'une bonne relation-client, incluant respect du consommateur, utilisation de techniques loyales de commercialisation et information, est une

question d'éthique qui profite à tous les niveaux du cycle de commercialisation. C'est par les réactions des consommateurs que les organisations de commerce équitable obtiendront des informations sur le marché et les produits.

### **10. Relations entre les organisations de commerce équitable**

En tant que représentant des producteurs, les organisations de commerce équitable doivent fournir des efforts pour coordonner leurs activités et s'entraider pour atteindre une efficacité commerciale à moindre coût, dans le but d'ouvrir de nouveaux marchés aux producteurs. Leurs transactions commerciales et de coopération seront basées sur une division du travail claire et efficace selon leur localisation géographique et leurs ressources. Les organisations de commerce équitable coopèrent grâce à l'échange d'informations sur les produits et les besoins du marché, les moyens de satisfaire ces derniers notamment par l'offre et la commercialisation collectives. Elles cherchent à éviter la reproduction ou les accords d'exclusivité concernant le marketing et la représentation. La coopération s'effectue aussi par l'obtention pour elles-mêmes et pour les organisations de producteurs, de financements tels que les crédits, prêts, rémunération de capital et optimisation des ressources existantes.

### **11. Relations entre les organisations de commerce équitable et les organisations de producteurs**

La fonction des organisations de producteurs est d'acheter puis de vendre, celle des producteurs et de produire puis de vendre. Leurs relations commerciales devraient être complétées par d'autres actions en lien avec la situation générale. Les informations sur le marché, les réactions sur les produits, l'aide financière et les autres services sont disponibles selon les capacités des membres et des OO. En prenant compte des moyens et ressources des producteurs, les organisations de commerce équitable et les organisations de producteurs recherchent à améliorer la qualité, l'acceptabilité et les gammes de leurs offres de produits. Les organisations de commerce équitable et les producteurs s'engagent à tenir leurs engagements en respectant les délais.

### **12. Relations entre les organisations de producteurs**

Les relations entre les organisations de producteurs doivent être franches, ouvertes et basées sur un respect mutuel au profit de leurs membres. Elles évitent la concurrence en ne reproduisant pas des designs ou des schémas appartenant à d'autres groupes, sans autorisation. Elles échangent des informations, ont des groupes de travail communs, mènent des actions collectives et discuteront des problèmes qu'elles ont en commun.

Approuvé en 1995 à la Conférence de l'IFAT qui a eu lieu à New Windsor, Maryland, États-Unis.

Nom de l'organisation :

Date :

Signature :

Signataire :